



## SNUDI FO 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs,  
professeurs des écoles, psyEN et AESH du 1er degré  
des Bouches du Rhône

FORCE OUVRIERE

📍 Vieille Bourse du travail

Place Léon Jouhaux

CS 20540 13232 Marseille Cedex 01

📞 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13

✉️ contact@snudifo13.org

## inFO FLASH

samedi 3 janvier 2026

Le bureau du SNUDI FO 13 vous adresse  
ses meilleurs voeux pour 2026



En ce début d'année, le bureau du SNUDI-FO 13 vous adresse ses vœux les plus fraternels.

L'année qui s'ouvre s'annonce une nouvelle fois marquée par l'austérité, le gel des salaires, les suppressions de postes et les attaques répétées contre nos statuts, nos missions et l'Ecole publique. Face à ces politiques destructrices, une chose est certaine : **nous ne lâcherons rien !**

Avec l'ensemble des personnels, le SNUDI-FO 13 continuera à porter sans concession les revendications : l'augmentation immédiate des salaires par la revalorisation du point d'indice, l'abandon des contre-réformes, le respect de nos droits, de nos conditions de travail et de nos missions.

Nous refuserons toute remise en cause supplémentaire et nous combattrons chaque attaque, individuellement et collectivement.

Dans l'unité, dans l'indépendance totale vis-à-vis des gouvernements et de leurs politiques, nous poursuivrons la construction du rapport de force indispensable pour faire aboutir nos revendications.

Vous pourrez compter sur le SNUDI-FO 13 pour être à vos côtés, sans compromis.

**Le bureau du SNUDI FO 13**

---

## Nouvelle mobilisation par la grève le lundi 5 janvier contre la fusion des brigades



La FSU-SNUipp13, le SNUDI-FO, la CGT-Educ'action et Sud-Education appellent les collègues à se rassembler le 5 janvier à partir de 9h devant la DSDEN.

Un préavis de grève a été déposé. Une conférence de presse et une assemblée générale se tiendront dans la foulée pour décider des suites.

[\*\*\[Lire l'appel intersyndical\]\*\*](#)

### Compte rendu du CSA-D du 12 décembre

Le CSA-D a été réuni pour examiner le projet de refonte du système de remplacement, avec la fusion des différents types de brigades et la départementalisation des zones d'intervention.

Cette réunion s'est tenue dans un contexte de **forte mobilisation** avec un rassemblement de collègues devant la DSDEN et plus de **800 signatures** sur la pétition contre la fusion des brigades.

**M. BESSOL a soumis au vote la proposition suivante :**

*"A compter du 1er septembre 2026, le département des Bouches du Rhône met en place une brigade départementale constituée de l'agrégat de toutes les brigades départementales existantes au 31 août 2026, affectée au remplacement des enseignants, sans changement à la rentrée prochaine pour les emplois occupés à titre définitif et dont la zone d'intervention sera le département"*

Il s'est justifié de ce projet par :

- l'application du décret n°2017-826 du 9 mai 2017 relatif à l'exercice des fonctions de remplacement
- la commande ministérielle d'optimisation de la gestion du remplacement
- l'objectif d'optimiser l'organisation et la mutualisation des ressources

Il s'engage oralement à :

- maintenir un niveau de gestion actuel (DSDEN, circo et cellule REP+) et des affectations
- maintenir une zone d'intervention qui ne dépasse pas 45 mn de trajet et un rayon de 20 km max
- maintenir les ISSR dans les conditions actuelles
- maintenir le versement intégral de l'IS REP+ pour les BDREP+

Il confirme qu'il n'y aura **aucune mesure de carte scolaire** pour l'ensemble des brigades actuelles et donc **aucune priorité pour le mouvement 2026**.

Il refuse catégoriquement et malgré les demandes répétées des délégués du personnel **de formaliser ces engagements par écrit dans une circulaire départementale**, arguant qu'elle n'aurait aucune valeur juridique et que cela créerait un précédent dans les demandes des organisations syndicales.

Il indique que la livraison du nouveau logiciel national de gestion des remplacements à la Toussaint 2027 remettra certainement en cause ces engagements !

Néanmoins, il envisage de communiquer l'ensemble des mesures aux personnels concernés **en présentiel ou en visio** avant les opérations du mouvement.

L'ensemble des organisations syndicales **a voté CONTRE** la proposition du DASEN. Conformément à la réglementation, il doit reconvoquer un CSA-D de repli, qui se tiendra le lundi 5 janvier à 8h.

**Le SNUDI FO 13 a revendiqué :**

- l'abrogation du décret du 9 mai 2017
- le maintien des 3 types de brigades actuelles
- la création massive de postes, notamment de remplaçants
- la répartition des élèves dans les autres classes ne doit pas devenir une modalité "officielle" de remplacement avec la livraison du padlet

[\[Lire la déclaration liminaire du SNUDI FO 13\]](#)

**Extrait de la résolution du congrès national du SNUDI FO des 17 et 18 décembre 2025 :**

"Le Congrès appelle tous les syndicats départementaux à organiser ou poursuivre la mobilisation contre la centralisation des moyens de remplacement dans les départements et le recours accru à des moyens de gestion informatiques au mépris des collègues. Il **mandate le Bureau national pour organiser une campagne et une grève nationales et exiger du ministère l'abrogation du décret.**"

---

# C'est le moment d'adhérer ou de réadhérer au SNUDI FO 13 pour l'année 2026



**C'EST NOUVEAU !**

Vous pouvez désormais utiliser  
HelloAsso pour adhérer en ligne  
au SNUDI FO 13 et régler par  
CB en une seule fois !

[Adhérer en ligne  
par CB](#)

[Télécharger le  
bulletin 2026](#)

**Le syndicat ne peut pas fonctionner sans la solidarité de ses adhérents. Sans syndiqués, pas de syndicat ! Sans syndicat, plus de droits !**

RAPPEL : Vous recevrez votre reçu fiscal en janvier 2027 et vous pouvez déduire 66% de votre cotisation dans votre déclaration d'impôt 2027 (sur les revenus 2026)

Plus que jamais, nous vous appelons à se regrouper pour s'informer, se défendre, s'organiser. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de forces pour défendre nos droits individuels et collectifs face à cette entreprise de destruction de l'Ecole de la République.